



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE DOUBLE HANSA

Grade 3

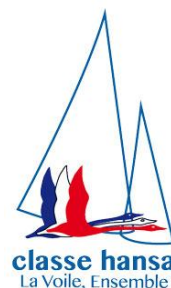
NATIONAL HANSA

Grade 4

14 au 17 MAI 2026

Ligue de Voile des Hauts de France

Chamouille - Lac de l'Ailette



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones sont données en Annexe Prescriptions
- 1.3 les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.4 Pour les personnes qui ne peuvent communiquer oralement, la RCV 60.2(a)(1) sera adaptée.
- 1.5 La RCV 41 sera adaptée pour des interventions mineures et rapides notamment pour la sécurité des personnes en situation de handicap.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet de l'épreuve au plus tard le 13 mai 2026 :
<https://cfhv.ffvoile.fr/championnat-de-france-handivalide-double/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<https://cfhv.ffvoile.fr/championnat-de-france-handivalide-double/>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 Le Championnat de France Handivalide double Hansa est ouvert aux bateaux Hansa 303 en double. Le National HANSA est ouvert aux bateaux de la classe Hansa 303 solo, Liberty, Hansa 2.3 avec ou sans commande électrique. En fonction du nombre de bateaux dans les différentes classes, un regroupement en intersérie pourra être fait sur le national.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour les concurrents :

- a. En possession d'une licence FFVoile :
 - Soit la licence FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - Soit la licence FFVoile mention « pratiquant » ou « licence temporaire uniquement pour le National » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- b. N'étant pas en possession d'une licence FFVoile qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, rédigé en français ou en anglais.
- c. Pour les mineurs, une autorisation parentale.

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. (Voir [Règlement de publicité de la FFVoile.](#))

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur :

[Championnat de France Handivalide Double Hansa et National Hansa](#)

Pour vous aider dans votre démarche d'inscription, vous pouvez consulter cette vidéo :

[Tuto inscription](#)

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées, les frais d'inscriptions seront doublés à partir du 14 avril 2026.

4.6 L'ensemble des inscrits doivent être à jour de leur cotisation à la classe. Voici le lien pour régler sa cotisation en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/association-de-classe-hansa/adhesions/adhesion-2025-2026-sport-1>

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : 60 € par personne qu'il fasse le Championnat de France, le National ou bien les 2 épreuves.

Sont inclus les cérémonies, le repas des coureurs et la dotation fédérale.

5.2 Les accompagnants et les entraîneurs peuvent réserver leur place au repas coureur pour 20 euros et possibilité de panier repas quotidien pour 9 euros via ces liens :

Repas accompagnateur : [ticket repas accompagnateur](#)

Panier repas du jeudi 14 mai : [Panier repas](#)

Panier repas du vendredi 15 mai : [Panier repas](#)

Panier repas du samedi 16 mai : [Panier repas](#)

Panier repas du dimanche 17 mai : [Panier repas](#)

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

La compétition peut consister en des séries qualificatives et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription

le mercredi 13 mai 2026 de 17 H à 20 H

le jeudi 14 mai 2026 de 8 H 30 à 11 H 30

8.2 Jours de course :

Date		
14/05	12 H	Briefing
	14 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	16 H 30	Premier signal d'avertissement classes du National
15/05	9 H 45	Briefing
	11 H 00	Premier signal d'avertissement classes du National
	14 H 45	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
16/05	9H45	Briefing
	11 H 00	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	14 H 45	Premier signal d'avertissement classes du National
17/05	9H45	Briefing
	11 H 00	Premier signal d'avertissement classes du National
	13 H 00	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double

8.4 Programme social :

Date		
14 mai	19 H	Cérémonie d'ouverture
15 mai	19 H	AG de la Classe Hansa
16 mai	19H 30	Apéritif et repas coureurs
		Animations musicales
17 mai	Après les courses	Remise des prix et pot de l'Inclusion

8.5 Nombre de courses : chaque classe pourra faire un maximum de 4 courses par jour

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.2 Les gilets de sauvetage devront être à la norme CE et être en bon état. Ils seront à faire contrôler à la confirmation des inscriptions et pourront faire l'objet d'un marquage

9.3 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10 LIEU

10.1 L'Annexe C fournit le plan du lieu de l'épreuve.

10.2 L'Annexe D indique l'emplacement de la zone de course.

10.3 Un parking pour les remorques des voiliers est mis à disposition des coureurs.

Ouverture le mercredi 13 mai 2026 à 9 H 00

Fermeture le lundi 18 mai 2026 à 18 H 00

11 LES PARCOURS

Les parcours seront de type trapèze, banane ou longue distance.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

12.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12.2 Un arbitrage semi direct pourra être mis en place.

12.3 Les informations du jury seront en ligne sur le tableau officiel ou via jurydécision avec le lien suivant <https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20de%20France%20Hansa%202026?date=2026-05-14>.

13 CLASSEMENT

13.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

13.1.1 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

13.1.2 Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

14.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire par mail à l'adresse contact@lvhdf.fr

- 14.2** Les entraîneurs enverront à l'adresse mail contact@lvhdf.fr au plus tard le jeudi 30 avril, la liste des coureurs sous leur responsabilité pendant l'épreuve et devront envoyer à cette date la fiche entraîneur jointe en annexe par mail à la même adresse.
- 14.3** Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'Autorité Organisatrice avec l'accord des entraîneurs et dans le respect du Règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile.
- 14.4** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche en accord avec la nouvelle division 240.
- 14.5** Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 EMPLACEMENT DES PONTONS

[DP] [NP] Les bateaux s'étant vu attribuer une place au ponton doivent rester à la place attribuée pendant toute la durée du championnat.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Championnat(s) de France Handivalide double Hansa :

Les 3 premiers équipages recevront respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze

National Hansa :

Les 3 premiers équipages seront récompensés.

D'autres prix pourront être attribués par l'organisateur.

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

*Fédération Française de Voile
Département Voile légère
17 rue Henri Bocquillon
75015 Paris
33(0)1 40 60 37 01
Internet : www.ffvoile.org
E-mail : handivoile@ffvoile.fr*

*Organisation Technique
Ligue de Voile des Hauts de France
Maison Régionale des Sports de Villeneuve d'Ascq
367 rue Jules Guesdes 59650 Villeneuve d'Ascq
Toussaint Mathieu 33(6)29236184
Chauchoy Jérémie 33(6)80024652
E-Mail : contact@lvhdf.fr*

21 HÉBERGEMENTS ET INFOS PRATIQUES

Les options suivantes sont proposées **LORS** de l'inscription en ligne :

REPAS DES EQUIPAGES LE SAMEDI 16 MAI 2026

Les accompagnateurs et entraîneurs pourront participer au repas coureur en réservant **LORS** de l'inscription en ligne pour un forfait de 20 € par personne.

PANIERES REPAS :

Des paniers repas pourront être commandés **LORS** de l'inscription en ligne au tarif de 9€ avant le 30 avril 2026.

Quelques liens pour les hébergements au plus près du club :

Voir Annexes B et E

ANNEXE
Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

Hébergements près de Cap'Aisne

- Center Parcs Le Lac d'Ailette à Chamouille
<https://www.centerparcs.fr> – 03.23.25.00.00
- Hôtel du Golf de l'Ailette à Chamouille
<https://www.ailette.fr> – 03.23.24.84.85
- La Ferme du Château à Monampteuil (8 kms)
<https://www.la-ferme-du-chateau.fr> – 03.23.23.48.49
- Le Gîte du Lac de Monampteuil (8 kms)
<https://www.legitedulacdemonampteuil.fr>
- Camping de la Pointe à Bourg et Comin (10 kms)
<https://www.camping-aisne.com> – 03.23.25.87.52
- Camping Le Chênaie à Laon (15 kms)
<https://camping-aisne.fr> - 03.23.23.38.63
- Gîte les Margotteries à Lierval (8 kms)
<https://www.lesmargotteries.com> – 06.18.46.24.33
- Gîte La Guillaumette à Pargny-Filain (11 kms)
<https://la-guillaumette.fr> – 03.87.53.30.37
- Gîte la Maison du Colombophile à Neuville-sur-Ailette (3 kms)
- Gîte la Grange de l'Ailette à Neuville-sur-Ailette (3 kms)
- Nombreux Hôtel à Laon (15 kms)
- Monampteuil : Gîte du lac, 1 rue Le Moulinet 48 couchages
Ferme du château 21 rue de la chaussée romaine (23 chambres).
- Monthenault : La ferme de Charmois, 15 rue de Chaumont 12km /
- Chavignon : Gîte des Bruyeres, 5 rue de la planchette 5 km 12 couchages.
- Laon : Gîte La Berjam ' Aisne, Faubourg de Leuilly 11 km 6 couchages.
- Nanteuil la Fosse : Gîte de la quincy 13 km 10 couchages.
- Bouconville Vauclair : Gîte de la bove 20 km 11 couchages.
- Monceau le Waast : Gîte Les agapes 25 km 18 couchages.
- Septmonts : Gîte communal 10 place de la mairie 30 km 14 couchages.
- Nampsteuil sous Muret : Ferme de Berque, 6 rue du Pontceau 35 km 15 couchages.
- Fourdrain : Le Presbytère, 49 rue Léon Gruel 24 km 24 couchages.
- Cessieres : Ferme se Roc 18km 13 couchages.
- Campings : Vailly sur Aisne : Au Soleil de Picardie 11 km
- Suzy : Étangs du Moulin 16 km

ANNEXE C PLAN DU SITE et ACCES

